

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 12 Décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15      Présents : 11      Votants : 13      Absents : 2      Procurations : 2

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze Décembre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Fiol Richard, Fournier Paulette, Vernhettes Michel, Frenehard Anne-Marie, Delmas Alain, Charalambos Jean-Pierre, Bouat Yvan, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Claude.

Absents : Aubeleau Vanessa, Govignon Virginie

Représentés : Galliard Jean-François a donné procuration à Charalambos Jean-Pierre, Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain

Objet : Retrait délibération 2021-98 du 05/10/2021

Délibération n° 2022-84

Monsieur le Maire expose :

- Par délibération du 18 mars 2021 le conseil municipal a décidé du principe de la mise en vente le bâtiment du Presbytère cadastré section A parcelle 352 d'une superficie de 447 m<sup>2</sup> avec au préalable une étude de faisabilité sur la possibilité d'y aménager des espaces publics ou d'y réaliser des projets communaux.
- Les avis d'expert résultant des rapports d'AVEYRON INGENIERIE et du cabinet d'architecture BAM d'avril 2021 ont établi que les aménagements de ce bien en vue de son affectation aux services publics communaux seraient trop importants pour la commune et le conseil municipal a donc décidé par délibération du 20 mai 2021, de la mise en vente du presbytère suivant une procédure de soumission par pli cacheté, publication dans la presse et remise des offres en juin 2021 suivant une mise à prix de 380 000€ ;
- Cet appel à candidature ayant été infructueux, par délibération du 22 septembre 2021 le conseil municipal a décidé de poursuivre cette vente de gré à gré sur la base d'une mise à prix de 300 000 € ;
- Par délibération du 5 octobre 2021, il a été présenté au conseil la seule offre reçue celle des époux MATTELE pour la somme de 275 000 euros que le conseil municipal a décidé d'accepter. Il a en conséquence autorisé le maire à entreprendre les démarches nécessaires pour cette vente au prix de 275 000€ net vendeur et signer tous les documents nécessaires à cette vente.

- Toutefois, suivant une requête déposée le 6 décembre 2021 devant le Tribunal administratif de Toulouse enregistrée sous le N ° 2107042-5, la délibération du 5 octobre a fait l'objet d'un recours en annulation ;

➤

A la suite de l'engagement de cette procédure judiciaire qui empêche la passation de l'acte de vente les époux MATTELE ont retiré leur offre d'achat par lettre du 23 mai 2022.

La procédure étant toujours pendante à ce jour devant le Tribunal administratif, il convient de procéder au retrait de la délibération du conseil municipal du 5 octobre 2021 .

En conséquence,

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

De retirer la délibération du conseil municipal du 5 octobre 2021 n° 2021-98 autorisant la vente du Presbytère aux époux MATTELE pour le prix de 275 000€ net vendeur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 15 Décembre 2022

Le secrétaire de Mairie  
Frénéhard Anne-Marie



Le Maire,  
Richard FIOLE

